

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE SUR L'APPLICATION DES REGLEMENTATIONS FORESTIERES, LA GOUVERNANCE ET LES ECHANGES COMMERCIAUX DE BOIS ET PRODUITS DERIVES VERS L'UNION EUROPEENNE (STP APV-FLEGT)**

E-mail : [apvflegt2019@gmail.com](mailto:apvflegt2019@gmail.com), tel : (+225) 27 22 51 64 77 / (+225) 07 08 73 33 23

## **APPEL D'OFFRES**

### **RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) POUR LA CONCEPTION ET L'ANIMATION DE FORMATIONS EN ANGLAIS ET EN COMMUNICATION DE L'APV-FLEGT**

**PAYS : COTE D'IVOIRE**

**Secteurs : Ressources Forestières et Ressources en Eau**

**Référence de l'accord de financement : Contrat de subvention G-D-1-PRJ00083-2025**

**Financement : Union européenne**

**Ligne budgétaire : 3.6.1. Formation du STP FLEGT/SLFT<sup>1</sup> en anglais et en communication**  
**N° d'Identification du Projet : G-D-1-2025**

**Nom du projet : PASSAD-Forêt – MINEF-STP**

**Autorité contractante : MINISTERE DES EAUX ET FORETS/STP**

**Numéro de l'AO : N°01/2026**

**Date de l'AO : 09/02/2026**

1. En vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé en garantissant la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement du bois, tout en améliorant la gouvernance forestière, la Côte d'Ivoire et l'Union européenne (EU) ont signé, le 19 février 2024, à Bruxelles, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés vers l'Union européenne (APV-FLEGT)<sup>2</sup>. La mise en œuvre de cet Accord, entré en vigueur le 1er mai 2025, est soutenue par le « Projet PASSAD-Forêt-MINEF-STP : Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire » financé par l'UE. Afin de renforcer la qualité des relations et de la communication avec les partenaires internationaux, le STP/SLFT doit poursuivre le renforcement des compétences de son personnel en anglais ainsi qu'en techniques de communication, conformément aux exigences de transparence prévues à l'annexe IX de l'APV-FLEGT. Dans ce contexte, le projet PASSAD-Forêt prévoit la mise en œuvre d'activités de formation visant à améliorer la participation aux cadres d'échanges internationaux et la publication des informations forestières. Ces formations seront conduites de manière distincte au profit des organes de mise en œuvre de l'APV-FLEGT, notamment le STP/SLFT, le CNGF et l'Autorité de délivrance des autorisations FLEGT. A cet effet, le présent Appel d'Offres (AO) est lancé pour sélectionner un(e) consultant(e)

<sup>1</sup> Service en charge de la Légalité Forestière et de la Traçabilité

<sup>2</sup> Dénommé dans le présent document par le terme « Accord »

chargé(e) de la formation **en anglais et en communication**, adaptée **aux exigences de l'APV-FLEGT** (Cf. TDR en annexe 1).

2. Les services prévus au titre de cette prestation comprennent :

- a) Pour la formation en anglais : (i) l'évaluation du niveau initial des participants en anglais ;  
(ii) la conception d'un module de formation en anglais adapté au contexte professionnel ;  
(iii) l'animation des sessions de formation participative ; (iv) l'élaboration d'un rapport de formation et (v) la production de certificats de formation ;
- b) Pour la formation en communication : (i) la conception d'un programme de formation sur les techniques de communication ; (ii) la formation des participants à l'utilisation d'outils et supports de communication appropriés à l'APV-FLEGT ; (iii) le développement des compétences en communication institutionnelle des membres des organes de mise en œuvre de l'APV-FLEGT ; (iv) l'amélioration des capacités de rédaction de contenus adaptés à chaque cible et (v) la production de certificats de formation.

3. Le ministère des Eaux et Forêts (MINEF) invite les Cabinets/Consultant(e)s à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus et précisés dans les TDR. Les intéressés doivent fournir des informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations mentionnées ci-dessus. Ces informations sont :

- a) Pour la formation en anglais :
  - (i) Un Diplôme universitaire (Bac +3) ou certification professionnelle en enseignement de l'anglais ;
  - (ii) Au moins dix (10) années d'expérience confirmée dans la conception et l'animation de formation en anglais, notamment en anglais professionnel ou sectoriel ;
  - (iii) Une expérience dans l'animation de formations interactives avec des méthodes participatives ;
  - (iv) Une maîtrise du français afin de faciliter les explications ;
  - (v) Une expérience de travail avec des structures nationales et internationales.
- b) Pour la formation en communication :
  - (i) Une expérience minimale de 10 ans dans le domaine de la communication institutionnelle, stratégique ou publique, de préférence dans un contexte de gouvernance, de projets de développement ou de coopération internationale ;
  - (ii) Une expérience avérée en animation de formations ou d'ateliers pratiques à destination de cadres ou de fonctionnaires (approche andragogique) ;
  - (iii) Une expérience avec des projets environnementaux/forestiers ou FLEGT serait un atout ;
  - (iv) Une expérience dans la vulgarisation de données techniques ou scientifiques, idéalement dans les secteurs de l'environnement, de la gouvernance forestière ou de la gestion des ressources naturelles ;

- (v) Une expérience préalable dans la mise en place de stratégies ou de plans de communication pour des institutions publiques, des ONG ou des projets financés par des bailleurs (UE, Banque mondiale, etc.).

4. Le dossier d'appel d'offres devra inclure :

- (i) Le/les Curriculum Vitae du/des formateur(s) qui doit ou doivent répondre aux critères ci-dessus et comprendre au minimum trois références professionnelles et contractuelles vérifiables dans des formations / expériences similaires (2 pages max/CV) ;
- (ii) Une description avec contacts clés des expériences d'exécution antérieures (avec attestations de bonne exécution) ou en cours de tâches similaires (3 pages max) ;
- (iii) Des attestations de certifications professionnelles seraient un atout ;
- (iv) Une description synthétique de l'approche de formation proposée (2 pages max) ;
- (v) Les annexes 2 à 4 remplies et signées.

**NB** : Tous les documents doivent être présentés au format A4, taille de police 12 (à l'exception des entêtes et titres).

La procédure de sélection sera la **méthode du meilleur rapport qualité-prix**.

5. Modalités d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes

- (vi) L'évaluation technique ;
- (vii) L'évaluation financière.

L'évaluation technique portera sur les capacités, qualifications, et expériences des soumissionnaires à assurer les prestations demandées.

La procédure de sélection sera la **méthode du meilleur rapport qualité-prix**.

No	Description des critères minimum
I.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins dix (10) années d'expériences confirmées dans la conception et l'animation de formations en anglais, notamment en anglais professionnel ou sectoriel ; et</li> <li>• Au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine de la communication institutionnelle, stratégique ou publique, de préférence dans un contexte de gouvernance, de projets de développement ou de coopération internationale</li> </ul>
II.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une expérience préalable dans la mise en place de stratégies ou de plans de communication pour des institutions publiques, des ONG ou des projets financés par des bailleurs (UE, Banque mondiale, etc.) ;</li> </ul>
III.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une expérience dans l'animation de formations interactives avec des méthodes participatives ; et</li> <li>• Au moins une expérience avérée en animation de formations ou d'ateliers pratiques à destination de cadres ou de fonctionnaires (approche andragogique).</li> </ul>

Les offres qui ne satisfont pas aux critères minimaux seront rejetées.

## Composante technique (maximum 70 points)

### Critères d'attribution

No.	Critères d'attribution	70 Points
<b>A.I.</b>	<b>Compétences techniques :</b>	<b>45</b>
i.	Capacités de contextualisation des contenus (proposer un lexique technique adapté au secteur forestier et à l'APV FLEGT)	10
ii.	Nombre d'expériences d'animations de formations interactives avec les méthodes participatives	08
iii.	Nombre d'expériences de vulgarisation de données techniques ou scientifiques dans les secteurs de gestion des ressources naturelles	10
iv.	Maitrise de l'anglais (niveau natif), maitrise des techniques de communication écrites et orales	07
v.	Connaissance des enjeux de transparence, redevabilité et de gestion de l'information publique	05
vi.	Méthodes adaptées à l'apprentissage des adultes	05
<b>A.II.</b>	<b>Méthodologie proposée pour la mise en œuvre des tâches</b>	<b>25</b>
i.	Méthodologie proposée pour la formation en anglais adaptée au contexte professionnel (anglais technique et fonctionnel)	10
ii.	Méthodologie proposée pour l'élaboration d'un rapport de formation incluant les résultats d'évaluation et des recommandations pour la poursuite de l'apprentissage (un système « e-learning » afin d'entretenir les acquis et d'améliorer en continu les compétences de chaque participant)	05
iii.	Méthodologie proposée pour la formation des participants à l'utilisation d'outils et supports de communication appropriés	05
iv.	Méthodologie proposée pour le développement des compétences des membres des différents organes de mise en œuvre en communication institutionnelle	05

Seules les propositions ayant obtenu une note supérieure à la moitié de la note de la composante technique maximale passeront à l'étape de l'évaluation de la proposition financière.

## **Composante financière (maximum 30 points)**

Les offres présentant une proposition financière totale (Fo) supérieure à la valeur maximale du contrat de somme maximale en Francs CFA (**20 000 000 Francs CFA**) ne seront pas prises en considération.

Pour les offres prises en considération, la composante financière (F) est calculée selon la formule suivante :

$$F = (F_{\min} / F_{\max}) \times 30$$

où

Fmin est la somme totale de l'offre soumise à l'évaluation dont la proposition financière totale est la plus basse et Fo est la somme totale de la proposition financière considérée.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être rédigés en langue française et être déposés et/ou transmis en ligne avec la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR LA CONCEPTION ET L'ANIMATION DE FORMATION EN ANGLAIS ET EN COMMUNICATION DE L'APV-FLEGT** »

Délai de remise des offres : **23/02/2026 à 16 heures 30 TU.**

Les offres doivent être envoyées :

- Par voie physique sous plis fermés au : *Bureau de la Coordination APV-FLEGT, sis à Abidjan - Cocody, II Plateaux Polyclinique, 100 mètres à gauche de l'ONG SERVIR, villa 1433, du lundi au vendredi de 08 h à 16 h 30 mn (Temps Universel)*
- Ou par voie électronique à l'adresse suivante : [apvflegt2019@gmail.com](mailto:apvflegt2019@gmail.com). *Dans ce cas, les fichiers doivent être transmis en version PDF et l'offre financière séparée de l'offre technique.*

Seul le candidat retenu à l'issue de l'ouverture et l'analyse des plis sera contacté.

**Fait à Abidjan le 04/02/2026**



## Annexe 1 : Termes de référence

### **CONTRAT DE SUBVENTION G-D-1-PRJ00083-2025**

#### **« Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire »**

### **TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR LA CONCEPTION ET L'ANIMATION DE FORMATIONS EN ANGLAIS ET EN COMMUNICATION**

#### **DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TÂCHES CONFIEES ET DES OBJECTIFS À**

##### **Contexte**

Le couvert forestier ivoirien est passé de plus de 16,5 millions d'hectares (Mha) en 1960, à environ 4 Mha en 2000. L'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) estime le couvert forestier en 2021 à 2,97 millions d'hectares selon la définition nationale et à 3,4 Mha selon la définition de la FAO. La carte de la couverture terrestre du BNETD pour 2020 estime le couvert forestier à 5,4 Mha selon la définition de la FAO. Cette réduction du couvert forestier ivoirien est due en grande partie au développement rapide de l'agriculture. Alors que l'agriculture est le principal moteur de la déforestation, l'exploitation forestière illégale est le principal moteur de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.

En vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé en garantissant la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement du bois, tout en améliorant la gouvernance forestière, la Côte d'Ivoire et l'Union européenne ont signé, le 19 février 2024, à Bruxelles, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés vers l'Union européenne (APV-FLEGT). La mise en œuvre de cet Accord, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025, est soutenue par le « Projet PASSAD-Forêt – MINEF-STP : Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire » financé par l'UE.

Les structures de mise en œuvre de l'APV principalement le Secrétariat Technique Permanent (STP) / Service en charge de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (SLFT), le Comité National de Gouvernance Forestière (CNGF) et l'Autorité de délivrance des autorisation FLEGT seront dans l'exercice de leurs missions en relation permanente avec l'UE et entretiendront une communication régulière avec les autorités compétentes de ses Etats membres en matière d'APV FLEGT et de RDUE. Pour maintenir des relations efficaces et une communication de qualité avec ces partenaires, le STP/SLFT doit poursuivre le renforcement des compétences de son personnel en Anglais, langue privilégiée des relations internationales. Ces compétences leur permettront par ailleurs de mieux participer dans les cadres d'échanges internationaux et ainsi capitaliser au mieux les expériences des autres pays et partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et du RDUE. Une mise à niveau pour les membres de ces structures s'avère donc nécessaire dans le cadre du PASSAD-Forêt financé par l'Union européenne.

De plus, l'APV, dans son annexe IX, fait obligation aux parties, dans le cadre de la transparence, de publier des documents et des informations, relatifs à la gestion des forêts et à la mise en œuvre des règlementations applicables au secteur forestier. D'où la nécessité d'une formation en techniques de communication pour une meilleure mise en œuvre de ladite annexe.

Dans cette perspective, les activités de formation seront conduites séparément auprès de chacun des organes de mise en œuvre de l'APV-FLEGT que sont le STP/SLFT, le CNGF et l'Autorité de délivrance des autorisations FLEGT.

## **Objectifs**

L'objectif de ces formations est de renforcer les capacités techniques en Anglais et en Communication des membres du STP/SLFT, du CNGF et de l'Autorité de délivrance des autorisations FLEGT pour une mise en œuvre efficace de l'APV-FLEGT et du RDUE.

Les objectifs spécifiques liés à la formation en anglais sont les suivants :

- Evaluer le niveau initial des participants ;
- Concevoir un programme de formation en anglais adapté au contexte professionnel (anglais technique et fonctionnel) ;
- Animer des sessions de formation en privilégiant une approche pratique, participative et interactive ;
- Elaborer un rapport de formation incluant les résultats d'évaluation et des recommandations pour la poursuite de l'apprentissage (un système « e-learning » d'après-formation pourrait être proposé afin d'entretenir les acquis et d'améliorer en continu les compétences de chaque participant).

Les objectifs spécifiques liés à la formation en communication sont les suivants :

- Concevoir un programme de formation sur les diverses techniques de communication ;
- Former les participants à l'utilisation d'outils et supports de communication appropriés ;
- Développer les compétences des membres des différents organes de mise en œuvre en communication institutionnelle ;
- Améliorer les capacités de rédaction de contenus adaptés à chaque cible.

## **Résultats attendus**

Les résultats attendus de la formation en anglais sont les suivants :

- Le niveau initial des participants est évalué ;
- Un module de formation en anglais adapté au contexte professionnel est conçu ;
- Des sessions de formation participative sont animées ;
- Un rapport de formation, dont une prévision de l'après-formation est élaboré.

Les résultats attendus de la formation en communication sont les suivants :

- Un programme de formation sur les techniques d'élaboration de documents et de vulgarisation d'informations techniques est conçu ;
- Les participants sont formés à l'utilisation d'outils et supports de communication appropriés ;
- Les compétences en communication institutionnelle des membres des organes de mise en œuvre de l'APV-FLEGT sont développées ;
- Les capacités de rédaction de contenus adaptés à chaque cible sont améliorées.

## **Livrables**

Les livrables relatifs à la formation en anglais sont :

- Un rapport diagnostic du niveau d'anglais des participants ;
- Une note pédagogique et méthodologique assortie du programme de formation ;
- Des supports pédagogiques ;
- Un rapport de formation incluant le déroulement et l'évaluation de la session, les difficultés rencontrées et recommandations ainsi que les propositions pour une amélioration continue ;
- Des attestations ou certificats de formation.

Les livrables relatifs à la formation en communication sont :

- Un rapport diagnostic des besoins en communication ;
- Un programme de formation détaillé ;
- Des supports pédagogiques de formation ;
- Des outils pratiques de communication adaptés à l'APV ;
- Des attestations ou certificats de formation.

## **Profil du Consultant (Personne morale ou physique, H/F) :**

### **Expérience professionnelle**

#### **Pour la formation en anglais**

- Diplôme universitaire ou certification professionnelle en enseignement de l'anglais ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience confirmée dans la conception et l'animation de formations en anglais, notamment en anglais professionnel ou sectoriel ;
- Expérience dans l'animation de formations interactives avec des méthodes participatives ;
- Maîtrise du français pour faciliter les explications ;
- Expérience de travail avec des structures nationales et internationales.

#### **Pour la formation en communication**

- Expérience minimale de 10 ans dans le domaine de la communication institutionnelle, stratégique ou publique, de préférence dans un contexte de gouvernance, de projets de développement ou de coopération internationale ;
- Expérience avérée en animation de formations ou d'ateliers pratiques à destination de cadres ou de fonctionnaires (approche andragogique) ;

- Expérience dans la vulgarisation de données techniques ou scientifiques, idéalement dans les secteurs de l'environnement, de la gouvernance forestière ou de la gestion des ressources naturelles ;
- Expérience préalable dans la mise en place de stratégies ou de plans de communication pour des institutions publiques, des ONG ou des projets financés par des bailleurs (UE, Banque mondiale, etc.).

### **Compétences spécifiques en anglais**

- Maîtrise de l'anglais niveau natif ou quasi-natif avec excellent accent et aisance orale ;
- Capacité démontrée à enseigner l'anglais fonctionnel et professionnel (vocabulaire, structures grammaticales, communication orale et écrite) ;
- Aptitude à contextualiser les contenus (proposer un lexique technique adapté au secteur forestier et à l'APV FLEGT) ;
- Compétences en andragogie (méthodes adaptées à l'apprentissage des adultes).

### **Compétences spécifiques en communication**

- Maîtrise des techniques de communication écrite et orale (discours institutionnel, communiqué de presse, outils numériques, infographies, etc.) ;
- Bonne connaissance des enjeux de transparence, de redevabilité et de gestion de l'information publique ;
- Capacité à adapter les contenus techniques à différents publics cibles (décideurs, communautés, médias, etc.) ;
- Excellentes compétences en animation participative, conduite de groupes et gestion dynamique de sessions de formation ;
- Très bonne capacité de synthèse et de rédaction de rapports.

### **Compétences supplémentaires**

- Connaissance de base du secteur forestier et de la gouvernance environnementale (atout) ;
- Capacité à concevoir des outils ludiques et interactifs pour encourager la pratique ;
- Bonnes compétences de communication interculturelle et sens pédagogique développé.

**NB :** Certifier la sincérité de toutes ces informations par la production de CV avec au minimum trois références professionnelles et/ou académiques vérifiables.

### **Tâches du Consultant pour la formation en anglais**

Le Consultant aura pour principales tâches de :

- Evaluer le niveau de départ des participants ;
- Identifier les attentes spécifiques des participants ;
- Définir les objectifs pédagogiques ;
- Elaborer un contenu des modules de formation adaptés aux résultats de l'analyse des besoins ;

- Préparer le lexique technique spécifique au secteur forestier (terminologie APV FLEGT, gouvernance forestière, environnement etc.) ;
- Animer les sessions de formation ;
- Assurer le suivi en temps réel de la formation en tenant compte des réactions des participants et des difficultés rencontrées ;
- Rédiger un rapport de formation détaillé incluant un résumé des contenus couverts, les résultats des évaluations, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations ;
- Proposer un plan de suivi post-formation.

### **Tâches du Consultant pour la formation en communication**

Le Consultant aura pour principales tâches de :

- Mener un diagnostic des besoins en communication ;
- Rédiger un programme de formation détaillé ;
- Elaborer les supports de formation ;
- Concevoir des canevas de documents de communication ;
- Animer la formation ;
- Encadrer les participants dans la dynamique d'apprentissage ;
- Rédiger un rapport final de formation ;
- Proposer une feuille de route pour la communication des organes en cohérence avec les exigences de l'APV.

### **Calendrier de mise en œuvre des formations**

La mise en œuvre des activités de formations sera échelonnée sur deux (2) années (2026 et 2027) tel que décrit dans le tableau ci-après. Le STP/SLFT bénéficiera de deux (2) formations (communication et anglais) en 2026, le CNGF d'une formation en communication la même année ; tandis que l'autorité de délivrance des autorisations FLEGT recevra, en 2027, les deux formations prévues après sa mise en place effective.

<b>Organes bénéficiaires</b>	<b>Thématiques de formations</b>	<b>Périodes /Durées</b>	<b>Coûts max. (F CFA)</b>
STP/SLFT (15)	Communication	1 <sup>er</sup> trimestre 2026 / (1 mois)	13 000 000
	Anglais	2, 3 et 4 <sup>eme</sup> trimestre 2026 / (9 mois)	
CNGF (37)	Communication	2 <sup>eme</sup> trimestre 2026 / (1 mois)	3 000 000
Autorité de délivrance des autorisations FLEGT	Communication	1 <sup>er</sup> trimestre 2027 / (1mois)	4 000 000
	Anglais	2 <sup>eme</sup> et 3 <sup>eme</sup> trimestre 2027 / (6 mois)	

## **Financement et mode de paiement**

Le coût total de la prestation, toutes taxes et charges couvertes (y compris d'éventuels frais logistiques et didactiques) ne doit pas excéder **20 000 000 Francs CFA**.

Le financement de cette prestation est assuré par le PASSAD-Forêt (contrat de subvention G-D-1-PRJ00083-2025 « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT pour une filière bois durable en Côte d'Ivoire ») financé par l'Union européenne.

Le mode de paiement sera défini dans le contrat du Consultant.

## **Modalités de sélection**

La sélection se fera sur la base de la qualité technique et financière de l'offre. Les candidats devront fournir :

- Un Curriculum Vitae détaillé des différents formateurs ;
- Une proposition financière détaillée.

## **Délai de soumission**

Les offres doivent être envoyées :

- Par voie physique sous plis fermés au : ***Bureau de la Coordination APV-FLEGT, sis à Abidjan - Cocody, II Plateaux Polyclinique, 100 mètres à gauche de l'ONG SERVIR, villa 1433.***
- Ou par voie électronique à l'adresse suivante : **[apvflegt2019@gmail.com](mailto:apvflegt2019@gmail.com)**.

***(les fichiers doivent être présentés en version PDF, l'offre financière séparée de l'offre technique).***

**Date limite de réception des offres : 23/02/2026.**

## **N.B. :**

Toute soumission incomplète, non conforme ou hors délai sera rejetée. Seule l'entreprise retenue sera contactée à l'issue du processus.

## *Annexe 2 : Formulaire d'identification*

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES  
INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.**

### **INSTRUCTIONS**

1. Remplir le formulaire applicable, en fonction de la forme juridique du prestataire.
2. Ce formulaire ne doit pas être soumis par les sous-traitants.
3. Tous les champs doivent être remplis, sauf indication « le cas échéant ».
4. Il est interdit de modifier une quelconque partie du formulaire.
5. Aucune information en dehors des champs indiqués n'est autorisée.
6. Si le STP de l'APV-FLEGT-MINEF en fait la demande, vous devez fournir des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans le formulaire.

## ENTREPRISE

<b>1</b>	<b>Dénomination officielle</b>	
<b>2</b>	<b>Sigle / Abréviation (le cas échéant)</b>	
<b>3</b>	<b>Forme juridique officielle</b>	
<b>4</b>	<b>Numéro d'enregistrement</b>	
<b>5</b>	<b>Numéro de TVA (le cas échéant)</b>	
<b>6</b>	<b>Adresse postale</b>	
<b>7</b>	<b>Nom du représentant habilité à signer l'offre et le contrat, le cas échéant, au nom de l'organisation</b>	
<b>8</b>	<b>Titre / Fonction</b>	
<b>9</b>	<b>Nom de la personne de contact</b>	
<b>10</b>	<b>Adresse e-mail de la personne de contact</b>	
<b>11</b>	<b>Numéro de téléphone de la personne de contact</b>	
<b>12</b>	<b>Rôle : Prestataire ou Sous-traitant</b>	

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

---

### Signature

Représentant autorisé tel qu'indiqué au champ 7

## AUTRE ENTITE

<b>1</b>	<b>Dénomination officielle</b>	
<b>2</b>	<b>Sigle / Abréviation (le cas échéant)</b>	
<b>3</b>	<b>Forme juridique officielle</b>	
<b>4</b>	<b>Numéro d'enregistrement</b>	
<b>5</b>	<b>Numéro de TVA (le cas échéant)</b>	
<b>6</b>	<b>Adresse postale</b>	
<b>7</b>	<b>Nom du représentant autorisé à signer cette offre et le contrat, le cas échéant, au nom de l'organisation</b>	
<b>8</b>	<b>Titre / Fonction</b>	
<b>9</b>	<b>Nom de la personne de contact</b>	
<b>10</b>	<b>Adresse e-mail de la personne de contact</b>	
<b>11</b>	<b>Numéro de téléphone de la personne de contact</b>	
<b>12</b>	<b>Rôle : Prestataire ou Sous-traitant</b>	

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

---

### Signature

Représentant autorisé tel qu'indiqué au champ 7

## INDIVIDUEL

<b>1</b>	<b>Nom</b>	
<b>2</b>	<b>Adresse postale</b>	
<b>3</b>	<b>Adresse e-mail</b>	
<b>4</b>	<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>5</b>	<b>Numéro de la pièce d'identité / passeport</b>	
<b>6</b>	<b>Numéro d'enregistrement (le cas échéant)</b>	
<b>7</b>	<b>Numéro de TVA (le cas échéant)</b>	
<b>8</b>	<b>Rôle : Prestataire ou Sous-traitant</b>	

À la demande du STP de l'APV-FLEGT-MINEF, je fournirai des documents justificatifs à l'appui des informations saisies dans ce formulaire.

---

**Signature**

***Annexe 3 : Formulaire d'identification bancaire***

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES  
INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.**

**INSTRUCTIONS**

1. À remplir uniquement par le contractant.
2. Il est interdit de modifier une quelconque partie du formulaire.
3. Aucune information en dehors des champs indiqués n'est autorisée.
4. Si le STP de l'APV-FLEGT-MINEF en fait la demande, vous devez être en mesure de justifier les informations saisies dans le formulaire.

## COMPTES BANCAIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE

<b>1</b>	<b>Titulaire du compte</b>	
<b>2</b>	<b>Nom de la banque</b>	
<b>3</b>	<b>Code BIC/SWIFT</b>	
<b>4</b>	<b>IBAN</b>	

## COMPTES BANCAIRES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

<b>5</b>	<b>Titulaire du compte</b>	
<b>6</b>	<b>Nom de la banque</b>	
<b>7</b>	<b>Code BIC/SWIFT</b>	
<b>8</b>	<b>IBAN</b>	
<b>9</b>	<b>Adresse de l'agence</b>	
<b>10</b>	<b>Numéro de compte</b>	
<b>11</b>	<b>Code guichet</b>	

---

### Signature

Représentant autorisé à signer au nom du Contractant

## Annexe 4 : Formulaire de proposition financière

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS.**

### INSTRUCTIONS

1. Vous ne pouvez en aucun cas ajouter des informations à ce document autrement que selon les instructions ci-dessous, ni modifier ou altérer ce document.
2. Cochez d'un X tous les champs blancs pour lesquels vous ne fournissez pas d'informations.
3. Toutes les sommes doivent être indiquées en F CFA uniquement.
4. Toutes les sommes doivent être indiquées en rendu droits acquittés (DDP)<sup>3</sup>.
5. Veuillez noter que toutes les sommes sont contraignantes pour vous, et le STP de l'APV-FLEGT-MINEF n'est aucunement tenu de renégocier celles-ci.

---

<sup>3</sup> DDP (Rendu droits acquittés) - Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Élément de coût (produit)	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)
<b>COUT TOTAL (F CFA)</b>			

---

**Signature**